

20 jan 2023 -09:16

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2023

Modifications législation AFMPS

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi contenant un certain nombre de modifications des différentes législations pour lesquelles l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) est compétente.

L'avant-projet définit la base juridique permettant d'imposer à tous les acteurs du marché des médicaments l'obligation de donner accès à leur stock de médicaments. Cela permettra au gouvernement fédéral d'intervenir plus rapidement dès que la pénurie d'un médicament critique est imminente.

L'avant-projet prévoit en outre un renforcement des sanctions pour les infractions relatives à l'étiquetage et l'ajout de corrections juridico-techniques.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be